

L'EUROPE S'ENGAGE EN
GUADELOUPE



FEAMPA

Réunion technique du Comité régional de suivi

Déclinaison régionale Guadeloupe
2021 – 2027

Lundi 1^{er} juin 2026

SOMMAIRE

- 01. Avancement du programme 2021-2027**
- 02. Focus GALPA**
- 03. Modifications de la stratégie FEAMPA**
- 04. Point sur les actions d'animation**
- 05. Point sur les actions de communication**
- 06. Point d'information sur le 28-34**

L'EUROPE S'ENGAGE EN
GUADELOUPE



01. Avancement du programme 2021-2027

02. Focus GALPA

03. Modifications de la stratégie FEAMPA

04. Point sur les actions d'animation

05. Point sur les actions de communication

06. Point d'information sur le 28-34

L'EUROPE S'ENGAGE EN
GUADELOUPE



Avancement global

Maquette Feampa
16 288 500 €

FEAMPA engagé
9 437 976 €

Taux d'engagement
57%

Taux de paiement
20%

O.S.	Montant FEAMPA Maquette	Nbre de dossiers déposés non engagés	Montant UE déposé non engagé	Nbre de DS engagés	Montant UE engagé	Nb DP avec un paiement	Montant FEAMPA payé
1.1.1	3 820 779,66€	5	5 503 750,00€	1	3 213 000 €	0	0,00 €
1.1.2	224 500,00	0	0,00€	0	0,00€	0	0,00 €
1.5	5 388 666,00	8	171 651,35€	131	4 154 823,54€	105	2 452 519,32€
1.6	587 070,00	0	0,00€	0	0,00€	0	0,00€
2.1	2 644 890,00	0	0,00€	2	772 892,15€	0	0,00
2.2	1 175 000,00	1	102 495,28€	5	1 192 646,61€	2	816 857,22 €
3.1	1 469 000,00	7	268 446,43	1	27 174,33€	0	0,00€

ENJEUX 2026

- ✓ Poursuivre l'instruction et l'engagement des dossiers en attente tout en assurant une gestion équilibrée des enveloppes disponibles.
- ✓ Renforcer l'animation territoriale, notamment dans le cadre des GALPA
- ✓ Consolider la dynamique sur l'aquaculture
- ✓ Accélérer les paiements afin d'optimiser la consommation des crédits européens

Avancement par OS

Renforcer les activités de pêche durables sur les plans économique, social et environnemental

OS 1.1

Concernant l'objectif spécifique 1.1, l'enveloppe disponible s'élève à 3,82 M€.

À ce jour, 6 dossiers ont été déposés, représentant une demande totale de 14,65 M€, soit un niveau de sollicitation largement supérieur à la maquette disponible.

À ce stade, un dossier a pu être engagé pour un montant FEAMPA de 3,213 M€.

Cette forte mobilisation confirme les besoins importants d'investissement exprimés par les professionnels du secteur de la pêche. Elle met également en évidence une tension sur l'enveloppe disponible, qui nécessitera une attention particulière dans la priorisation des projets à venir.

- Maquette : 3 820 779,66 €
- Nbre de dossier déposé : 6
- Montant des dossier déposé : 14 650 000 €
- 1 dossier engagé pour un montant FEAMPA de 3 213 000 €

OS 1.5

Compensation des surcoûts

La mesure relative à la compensation des surcoûts continue de représenter un dispositif particulièrement mobilisé par les bénéficiaires.

Sur une maquette de 5,39 M€, 139 dossiers ont été déposés, avec un montant total engagé de 4,15 M€.

À ce jour, 125 dossiers ont été payés, pour un montant FEAMPA total de 2,69 M€.

Par ailleurs, afin d'optimiser la consommation de l'enveloppe, 96 avenants techniques de désengagement ont été réalisés, permettant de réinjecter 1,06 M€ dans la maquette.

Ces ajustements permettent de sécuriser l'utilisation des crédits pour 2026 et d'améliorer la capacité de programmation sur cette mesure.

- Maquette : 5 388 666 €
- Nbre de dossier déposé : 139
- Montant des dossiers déposés : 4 154 823,54 €
- 105 dossiers payés pour un montant FEAMPA de 2 452 519,32€

Avancement par OS

Promouvoir les activités aquacoles durables

Concernant l'aquaculture, la maquette dédiée s'élève à 2,64 M€.

À ce jour, 2 dossiers ont été déposés pour un montant total de 1,30 M€.

Les deux dossiers ont été engagés, représentant un montant FEAMPA de 772 892,15 €.

Même si le nombre de projets reste limité, les opérations déposées témoignent d'une dynamique encourageante et d'un bon niveau de maturation des projets.

- 🔍 Maquette : 2 644 890€
- 🔍 Nbre de dossier déposé : 2
- 🔍 Montant des dossiers déposés : 1 298 978,41€
- 🔍 2 dossiers engagés pour un montant FEAMPA de 772 892,15 €

OS 2.1

OS 2.2

Valorisation, transformation et commercialisation des produits de la mer

Sur cet objectif spécifique, la maquette disponible est de 1,175 M€.

À ce jour, 6 dossiers ont été déposés pour un montant global de 2,30 M€, soit un montant supérieur à l'enveloppe initiale.

Parmi ces dossiers, 5 ont été engagés, pour un montant FEAMPA total de 1,19 M€.

Cette mesure confirme une forte attractivité auprès des opérateurs économiques, notamment sur les enjeux de valorisation et de structuration des circuits de commercialisation.

- 🔍 Maquette : 1 175 000€
- 🔍 Nbre de dossier déposé : 6
- 🔍 Montant des dossiers déposés : 2 302 820,56€
- 🔍 5 dossiers engagés pour un montant FEAMPA de 1 192 646,61€
- 🔍 2 dossiers payés pour un montant FEAMPA de 816 857,22 €

Plan d'action DO 2026

Contexte

- Le montant du dégagement d'office 2026 est fixé cumulativement à **5 703 759,74 €**
- Les montants payés suite à la demande paiement intermédiaire de mai 2026 sont de **3 523 924 €**
- **Reste à déclarer : 2 179 835,74€**

Constitution du plan d'action

La mise en œuvre d'un plan d'action contribue à sécuriser la capacité de l'Organisme intermédiaire à atteindre ces objectifs. Il est mis en œuvre par l'OI et est partagé avec l'autorité de gestion du FEAMPA. Le plan d'action se décline par OS autour d'enjeux de programmation, de remontée de dépense et de remaquettage.

Objectif spécifique 1.1 - Renforcer les activités de pêche durables sur le plan économique, social et environnemental	Déclaration de dépenses et programmation	<ul style="list-style-type: none"> - Accompagner le maître d'ouvrage public -conseil départemental- dans sa remontée de dépenses pour le port de Port-Louis - Identifier les jeunes pêcheurs éligibles et les accompagner dans la constitution de leur demande de subvention - Identifier dans le portefeuille de dossiers sur cet OS des opérations compatibles avec la durée de la programmation
Objectif spécifique 1.5 : Promouvoir des conditions de concurrence équitables pour les produits de la pêche et de l'aquaculture provenant des régions ultrapériphériques	Modification du DOMO Programmation et remontée de dépenses	<ul style="list-style-type: none"> -Faire approuver l'actualisation du barème du plan de compensation des surcoûts -Communiquer sur le lancement de la campagne de dépôt de la demande de subvention PCS auprès du public cible -Accompagner les bénéficiaires en poursuivant les permanences dans les relais France Service et au comité des pêches
Objectif spécifique 1.6 - Contribuer à la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes aquatiques	Programmation	<ul style="list-style-type: none"> Accompagner les porteurs identifiés sur cette intervention Lancer un appel à projet pour programmer sur cet OS
Objectif spécifique 2.1 - Promouvoir les activités aquacoles durables, en particulier en renforçant la compétitivité de la production aquacole, tout en veillant à ce que les activités soient durables à long terme sur le plan environnemental	Déclaration de dépenses et programmation	<ul style="list-style-type: none"> Accompagner les porteurs de projets programmés sur cet OS Instruire et programmer les dossiers en stock
Objectif spécifique 2.2 - Promouvoir la commercialisation, la qualité et la valeur ajoutée des produits de la pêche et de l'aquaculture, ainsi que de la transformation de ces produits	Réabonder la maquette	<ul style="list-style-type: none"> Poursuivre le dialogue avec l'autorité de gestion sur les besoins financiers de l'OI Guadeloupe lors du prochain exercice de remaquetage du FEAMPA en cours.
Objectif spécifique 3.1 - Permettre une économie bleue durable dans les zones côtières, insulaires et intérieures et favoriser le développement durable des communautés de pêche et d'aquaculture	Soutenir la programmation	<ul style="list-style-type: none"> Animer le réseau DLAL du FEAMPA relancer les appels à projets GALPA

01. Avancement du programme 2021-2027

02. **Focus GALPA**

03. Modifications de la stratégie FEAMPA

04. Point sur les actions d'animation

05. Point sur les actions de communication

06. Point d'information sur le 28-34

L'EUROPE S'ENGAGE EN
GUADELOUPE



Focus GALPA

Concernant la mise en œuvre des GALPA, l'enveloppe FEAMPA dédiée s'élève à **1,469 M€**, soit **244 833,33 € de contribution européenne par territoire**.

Plusieurs territoires ont lancé leurs appels à projets :

- **Riviera du Levant** : du **25 juillet 2025** au **1er mars 2027**. Pas de dossiers déposés.
- **Cap Excellence** : du **12 mars 2025** au **15 mai 2026** - 2 dossiers pour un montant total de 180 236,78 €.
- **CANGT** : du **12 mai 2025** au **15 décembre 2026** - 3 dossiers pour un montant total de 312 647,16 €.
- **CANBT** : du **12 Mai 2025** au **31 juillet 2025** - 1 dossier pour un montant total de 70 500 €.
- **Pays Marie-Galante** : du **12 mars 2025** au **24 juin 2025** - 2 dossiers pour un montant total de 132 194,10 €.
- **CAGSC** du **30 septembre 2024** au **30 septembre 2025** - Pas de dossiers déposés.

Ces premiers résultats montrent une appropriation progressive du dispositif, avec toutefois des niveaux d'avancement encore contrastés selon les territoires.

01. Avancement du programme 2021-2027

02. Focus GALPA

03. Modifications de la stratégie FEAMPA

04. Point sur les actions d'animation

05. Point sur les actions de communication

06. Point d'information sur le 28-34

L'EUROPE S'ENGAGE EN
GUADELOUPE



Modification de la stratégie FEAMPA

La modification de la stratégie FEAMPA comprends un volet sur l'OS.1.5 relatif au plan de compensation des surcouts. Il se décline en deux volets: la modification du barème PCS et l'actualisation du calculateur.

Ci-dessous le barème actualisé selon l'évolution de l'inflation entre 2020 et 2025, en attente de validation

Catégorie 1 : Pêche pélagique	
Coûts de production des produits de la pêche pélagique	1 702,94 €
Coûts de transformation des produits de la pêche pélagique	317,57 €
Coûts de commercialisation des produits de la pêche pélagique	1 374,90 €
Catégorie 2 : Pêche côtière	
Coûts de production des produits de la pêche côtière	1 512,10 €
Coûts de transformation des produits de la pêche côtière	888,41 €
Coûts de commercialisation des produits de la pêche côtière	1 048,33 €
Catégorie 3 : Aquaculture	
Coûts de production des produits de l'aquaculture : Tilapia	3 933,93 €
Coûts de production des produits de l'aquaculture : Ombrine	3 723,57 €
Coûts de production des produits de l'aquaculture : Chevrette	6 457,60 €
Coûts de transformation des produits de l'aquaculture	1 191,26 €
Coûts de commercialisation des produits de l'aquaculture	1 048,33 €

Modification de la stratégie FEAMPA

Le second volet de la modification de la stratégie FEAMPA intervient dans le cadre du remaquetage de l'enveloppe régionale du FEAMPA

L'autorité de gestion du FEAMPA propose un nouvel exercice de remaquetage suite au comité état région de novembre 2026. La proposition établie entrera en vigueur au premier trimestre 2027.

Cet exercice de remaquetage 2026 doit conduire pour l'OI Guadeloupe à:

- Sécuriser le montant dédié à l'OS 1.5 pour financer le plan de compensation des surcoûts jusqu'à la fin de la programmation
- Augmenter l'enveloppe de l'O.S. 2.2 actuellement en surprogrammation
- Réallouer les montants de l'OS 1.1.1.2 relatif à l'installation des jeunes pêcheurs

Les travaux menés seront en lien avec le partenariat local qui sera consulté dans la mise en œuvre de la proposition.

01. Avancement du programme 2021-2027

02. Focus GALPA

03. Modifications de la stratégie FEAMPA

04. Point sur les actions d'animation

05. Point sur les actions de communication

06. Point d'information sur le 28-34

L'EUROPE S'ENGAGE EN
GUADELOUPE



Le **FEAMPA en Guadeloupe** s'engage auprès de tous les acteurs du développement des affaires maritimes, de la pêche et l'aquaculture durable.

Le fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture (**FEAMPA**) est l'outil de financement européen qui accompagne la mise en œuvre de la politique commune de la pêche (PCP).

Le **FEAMPA** contribue à la durabilité de la pêche et à la conservation des ressources biologiques de la mer. Il soutient des projets novateurs qui contribuent à l'exploitation et à la gestion durables des ressources aquatiques et maritimes.

L'animateur **FEAMPA** a pour mission de :

- Favoriser l'émergence de projets multi-filières dont la pêche et l'aquaculture ;
- Animer de la gouvernance du programme **FEAMPA** (organisation des réunions, présentation des projets, pré-sélection, rendu...)
- Communiquer sur les aides possibles et mener les actions de communication nécessaires à la visibilité du programme **FEAMPA** et des projets ;
- Gestion des projets : accompagner les porteurs de projets dans la définition de leur projet et le montage de dossier ;
- Participer aux différents réseaux régionaux et nationaux des territoires bénéficiant du **FEAMPA** ;
- Contribuer à la mise en œuvre du programme de développement de l'économie bleue ;
- Apporter un appui technique aux groupes d'action locale de Guadeloupe.

- **Contribution à la mise en place des demandes d'aide dédiées aux professionnels de la pêche et l'aquaculture pour plan de compensation des surcoûts:**
 - Simplification des démarches administratives (Méthode PCS)
 - Rencontres des mandants avec la mise en place d'une politique de proximité avec la simplification de la présentation des mesures FEAMPA dans les conférences, des ateliers (en partenariat avec France SERVICE, les mairies, les collectivités), des déplacements à domicile et des permanences directement dans les ports de pêches.
 - Partenariat avec le Comité des pêches de Guadeloupe une permanence tous les vendredis, afin de vulgariser les mesures du FEAMPA.
 - En chiffre 154 mandants ont été reçu sur l'année 2023 et 2024 pour 132 demandes d'aides PCS pour un montant d'aide de 5671834,52€.
 - Pour le PCS 2025, la campagne a commencé en avril 90 professionnels rencontrés à ce jour.

- **Soutien à la croissance d'une économie bleue durable par l'intermédiaire des dossiers d'investissements.**
- Accompagnement des porteurs sur les dossiers d'investissements avec des ateliers individuels pour 5 dossiers pour un montant d'aide 1700081,29€.
 - Explication de la mesure éligible à la demande de subvention
 - Complétude des dossiers
 - Accompagnement personnalisé sur le dépôt de la demande d'aide et la demande de paiement sur le portail E-SYNERGIE.

- **Soutien à la mesure du DLAL (développement local mené pas des acteurs locaux) par l'intermédiaire des dossiers d'investissements GALPA des 6 collectivités de notre territoire.**
 - Les dossiers en cours de programmations:
 - a)Excursions écotouristiques en mer" / SAS CY PARADISE: 19610€.
 - b)A la découverte du Stahlratte" / EGVT: 85000€ .
 - c)Reconnexion des populations du nord Basse-Terre avec la mer" / SAS GGPIKS: 64600€
 - d)Réhabilitation du site de l'anse Botrel" / Ville de Pointe-Noire: 60605€.
 - e) École de Wing Foil 51 645,70 €
 - f) Accélérateur de PESCATOURISME 57 989,30 €

- **Soutien à la mesure du DLAL (développement local mené pas des acteurs locaux) par l'intermédiaire des dossiers d'investissements GALPA des 6 collectivités de notre territoire (suite)**
 - g) IMM Projet amélioration des équipements de protection individuel 5 730 €
 - h) AZUR BOAT LOCATION 34 150€
 - i) Accélérateur Mer 63 760,92 €
 - j) KARAIBOART développement d'une offre nautique innovante et durable en Guadeloupe 150 000€
 - k) Soleil et Découverte, acquisition de matériel et marketing promotionnel 121 642,39 €
 - l) TROPIK EVASION, développement de l'économie bleu dans la Nord Grande-Terre le patrimoine maritime et côtier et préservation du littoral 150 000€

PERMANENCE FEAMPA



Venez vous informer sur le
**FONDS EUROPÉEN POUR LES AFFAIRES MARITIMES,
LA PÊCHE ET L'AQUACULTURE**
en présence de l'animateur régional

05 MAI MAISON DE L'EMPLOI ET DE L'INSERTION SAINTE-ANNE
06 MAI ECOLE DE BANANIER CAPESTERRE-BELLE-EAU
07 MAI SIÈGE UMD LA DÉSIRADE
08 MAI COMITÉ DES PECHES POINTE-À-PITRE
12 MAI PORT PORT-LOUIS
13 MAI PORT DESHAIES
14 MAI COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MARIE-GALANTE
15 MAI COMITÉ DES PECHES POINTE-À-PITRE
19 MAI BASE NAUTIQUE SAINT-FRANÇOIS
20 MAI TERMINUS VIEUX-FORT
22 MAI COMITÉ DES PECHES POINTE-À-PITRE
23 MAI VILLAGE TERRE DE BLUES MARIE-GALANTE

26 MAI VIEUX BOURG MORNE-À-L'EAU
02 JUIN AJSF SAINT FÉLIX GOSIER
05 JUIN COMITÉ DES PECHES POINTE-À-PITRE
09 JUIN FRANCE SERVICE VIEUX-HABITANTS
11 JUIN SIÈGE UMD LA DÉSIRADE
17 JUIN RESTAURANT DU PORT M. JEAN DENIS ANSE-BERTRAND
18 JUIN COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MARIE-GALANTE
19 JUIN COMITÉ DES PECHES POINTE-À-PITRE
23 JUIN MAIRIE TERRE-DE-HAUT LES SAINTES
25 JUIN TERRE DE BAS LES SAINTES
26 JUIN COMITÉ DES PECHES POINTE-À-PITRE
30 JUIN VIEUX BOURG MORNE-À-L'EAU

INFOLINE 0690 72 52 60 - WWW.EUROPE-GUADELOUPE.FR

FONDS EUROPÉEN POUR LES AFFAIRES MARITIMES, LA PÊCHE ET L'AQUACULTURE

MR PATRICK SIOUSARRAM ANIMATEUR FEAMPA
06 90 72 52 60

Merci pour votre attention

01. Avancement du programme 2021-2027

02. Focus GALPA

03. Modifications de la stratégie FEAMPA

04. Point sur les actions d'animation

05. Point sur les actions de communication

06. Point d'information sur le 28-34

L'EUROPE S'ENGAGE EN
GUADELOUPE



2026 PHASE DE MISE EN OEUVRE

- APPELS A PROJETS
- CANAUX DE COMMUNICATION
 - Site internet
 - Réseaux sociaux
 - Presse
- SUPPORTS DE COMMUNICATION
- TEMPS FORTS

L'EUROPE S'ENGAGE EN
GUADELOUPE



APPELS A PROJETS

COMMUNICATION RESEAUX SOCIAUX- MAILING-SITE INTERNET

- **GALPA RIVIERA DU LEVANT:** Diversifier les activités premières des acteurs de l'économie bleue, Renforcer la performance et l'accessibilité des structures nautiques et de loisirs bleus
- **GALPA LITTORAL D'EXCELLENCE:** Répondre aux contraintes de structuration des filières maritimes et littorales, Renouveler les métiers, raisonner, renforcer et diversifier les pratiques locales Améliorer la connaissance collective sur l'économie bleue,
- **GALPA NORD BASSE TERRE:** Appui aux activités et métiers de la mer, Valorisation et préservation du patrimoine naturel et culturel,
- **GALPA NORD GRANDE TERRE:** Promouvoir les métiers, produits, activités, patrimoine maritime et littoral, Structurer et impulser des activités innovantes et durables, Renforcement de pratiques durables et préservation du patrimoine naturel
- **GALPA MARIE-GALANTE :** Gestion durable de la ressource et des impacts environnementaux, Faire de la connaissance des métiers de la mer, un levier d'attractivité pour les filières pêche et aquacole, Création de valeur ajoutée pour l'identité maritime et ses produits

Du 12 mars au 15 mai 2026

Appel à Projet
en cours

✓ GALPA LITTORAL D'EXCELLENCE

Thématique : Pêche / Aquaculture
MONTANT EUROPE ALLOUÉ : 195 866.73 €

L'EUROPE S'ENGAGE EN
GUADELOUPE

Région Guadeloupe

www.europe-guadeloupe.fr

CANAUX DE COMMUNICATION

NEWS

SITE INTERNET →

PORTAIL EUROPE EN
GUADELOUPE:
Informations générales sur
l'Europe et techniques sur
les programmes européens.

RESEAUX SOCIAUX →

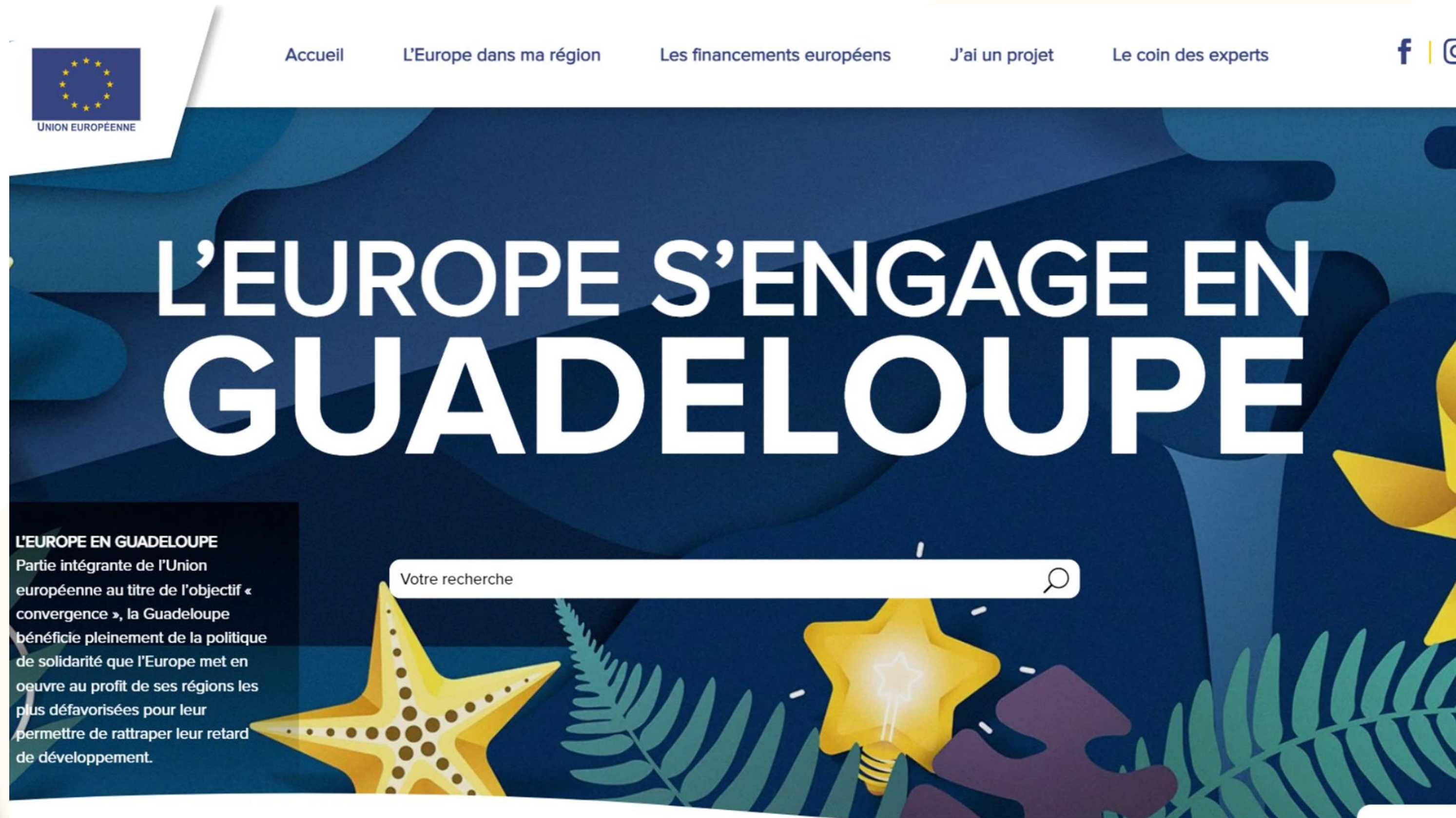
Facebook, LinkedIn, Instagram,
Youtube: 9000 followers
Information générales,
techniques

PRESSE →

PRESSE LOCALE:
Antilles Agricole, TV
Guadeloupe la 1ere, Canal 10

CINEMA →

SPOT CINESTAR ET
CINÉMA D'ARBAUD



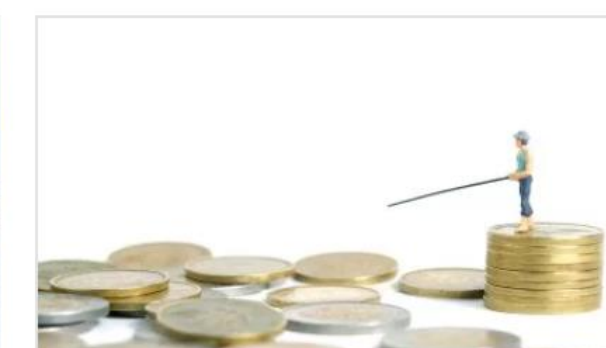
L'EUROPE S'ENGAGE EN GUADELOUPE



SITE INTERNET DE REFERENCE DES INFORMATIONS DETAILLEES SUR LE FEADER



L'EUROPE S'ENGAGE EN
GUADELOUPE



RESEAUX SOCIAUX

DIFFUSION QUOTIDIENNE



Europe en Guadeloupe

1757 abonnés

2 mois • 🌐

PLUS DE 7.5 MILLIONS D'€ DE FONDS EUROPEENS, GERES PAR LA REGION GUADELOUPE, ATTRIBUES CE MOIS-CI AUX PROJETS GUADELOUPEENS. ... plus



ACCOMPAGNEMENT PORTEURS

DES DOCUMENTS POUR EXPLIQUER LES DISPOSITIFS

L'EUROPE S'ENGAGE EN
GUADELOUPE

REGION
GUADELOUPE
Autorité de gestion

COFINANÇÉ PAR
L'UNION EUROPÉENNE

PROGRAMME EUROPÉEN FEAMPA 2021-2027

L'Europe s'engage en
Guadeloupe et soutient vos projets
Pêche et Aquaculture

LÉWÒP SÉ NOU OSI !

www.europe-guadeloupe.fr

f i o t n @europeguadeloupe

PÊCHE / MODERNISATION DÉVELOPPEMENT 1.1.1.1



L'intervention stratégique régionale FEAMPA 1.1.1.1, gérée par la Région Guadeloupe, vise à soutenir la modernisation, l'adaptation et la diversification des activités de pêche.

OBJECTIFS

- Soutenir les propriétaires ou armateurs d'un navire de pêche en vue de la modernisation ou de l'adaptation de leur activité, à bord d'un navire ou à terre.

BÉNÉFICIAIRES POTENTIELS

- Entreprises propriétaires ou armateurs exploitant un navire de pêche maritime professionnelle ayant les caractéristiques suivantes :
 - Immatriculé en Guadeloupe
 - Enregistré au fichier flotte communautaire pendant au moins les 10 années civiles précédant l'année de dépôt de la demande
 - Longueur hors tout du navire est inférieure ou égale à 24 mètres
 - Appartenir à un segment de flotte dit « en équilibre » à la date de signature de la convention attributive de l'aide.
- Regroupements de ces bénéficiaires au sein d'une personne morale de droit privé (ex : Groupement d'intérêt économique)
- Organisations non professionnelles
- Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins (CRPEM) de Guadeloupe

6

DÉPENSES ÉLIGIBLES

Investissements en vue de :

- Réduire la consommation d'énergie et améliorer l'efficacité énergétique (hors remotorisation) par exemple pour augmenter l'hydrodynamisme de la carène
- Améliorer la navigation ou la commande du moteur, en lien avec la sécurité et l'efficacité énergétique
- Améliorer la sélectivité de vos engins, adapter vos engins ou acquérir des dispositifs pour minimiser l'impact sur les habitats et sur les espèces
- Réduire et prévenir la pollution ou la contamination, notamment les déchets et engins de pêche fantôme
- Adapter votre activité au changement climatique
- Améliorer la sécurité ou les conditions de travail
- Acquérir des équipements de production contribuant à la préservation de la qualité des produits, à une meilleure valorisation (par exemple viviers, chambres froides, glacières, tables de tri) ou traçabilité et déclaration des captures
- Développer votre entreprise, notamment pour la vente directe
- Bénéficier de services de conseil pour améliorer la gestion et la stratégie d'entreprise, la gestion des ressources humaines etc.

Pour les travaux entraînant une augmentation de la jauge du navire, se reporter à l'intervention stratégique régionale dédiée 1.1.2.2.

FINANCEMENT

Montant minimum du projet en coût total : 5 000 €
Montant maximum du projet en coût total : 1 000 000 €

- Taux maximum d'aides publiques
 - 80 % Entreprises de pêche (général)
 - 85 % Jeune pêcheur (général)
 - 90 % Entreprises de pêche pratiquant la petite pêche côtière
 - 95 % Jeune pêcheur pratiquant la petite pêche côtière
- DONT taux d'aide Europe : 70 %

MODALITÉS DE SÉLECTION

Dépôt des demandes de financement en continu

L'EUROPE S'ENGAGE EN
GUADELOUPE



DES TUTOS POUR INFORMER ET GUIDER

DIFFUSION HEBDOMADAIRE

DES CONSEILS PRATIQUES



- **TUTO#1** LES CONTACTS DU FEAMPA ?
- **TUTO#2** COMMENT S'INFORMER SUR LE FEAMPA ?
- **TUTO#3** QUELLES SONT LES ETAPES ESSENTIELLES D'UN PROJET FEAMPA ?
- **TUTO#4** QUEL EST LE CYCLE DE VIE D'UN PROJET FEAMPA ?
- **TUTO#5** COMMENT SAVOIR SI JE PEUX DEPOSER UNE DEMANDE D'AIDE ?

L'EUROPE S'ENGAGE EN
GUADELOUPE



DES TUTOS POUR INFORMER ET GUIDER



#01

QUELS SONT LES CONTACTS DU FEAMPA ?

CONSEIL RÉGIONAL DE GUADELOUPE

DIRECTION DÉLÉGUÉE EUROPE
Direction Instruction FEADER-FEAMPA
Parc d'activité Le Metis - Chemin de la retraite - Convenance
97122 BAIE-MAHAULT



- ▶ Pour toute question sur les dispositifs de financement FEAMPA, contactez l'animateur régional
- ▶ Pour toute question sur l'instruction des projets FEAMPA, contactez le service instructeur
- ▶ Pour toute question sur le portail E-Synergie, contactez le référent technique

@ **Animateur FEAMPA**
0690 72 52 60
patrick.stouarnami@regionguadeloupe.fr

@ **Service Instructeur**
0590 41 75 21
projets-feader-feamp@regionguadeloupe.fr

@ **Référénts Technique**
0590 99 28 28
referents.synergie@regionguadeloupe.fr

AUTORITÉ DE GESTION NATIONALE

DIRECTION DE LA MER
Service Économie des activités maritimes
Section Développement économique
22 rue Ferdinand Forest (Angle des Rues Nobel et F. Forest)
BP 2466 Jarry — BAIE-MAHAULT



- ▶ Pour toute question sur les dispositifs de financement FEAMPA, géré au niveau national, contactez la Direction de la mer

@ **Direction de la mer**
0590 41 95 50
dm-guadeloupe@developpement-durable.gouv.fr



#02

COMMENT S'INFORMER SUR LE FEAMPA ?

Le site Internet de l'Europe en Guadeloupe est le site de référence d'information sur les orientations stratégiques régionales FEAMPA, gérées par la Région Guadeloupe :

www.europe-guadeloupe.fr

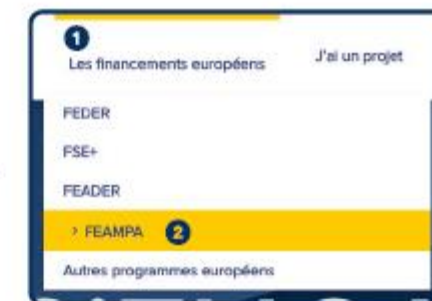
Dans ce tutoriel, vous trouverez les différentes informations accessibles sur le site de l'Europe en Guadeloupe, pour vous guider pas à pas dans la découverte de ses rubriques principales :

- ▶ Informations générales
- ▶ Orientations stratégiques régionales
- ▶ Les documents de chaque orientation stratégique
- ▶ Appels à projets
- ▶ Faire une demande d'aide
- ▶ Communiquer sur votre projet
- ▶ Exemples de projets financés
- ▶ Actualités

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Cliquez sur la rubrique « **Les financements européens** » 1 puis sur « **FEAMPA** » 2.

Retrouvez toutes les informations générales sur le Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture, le plan stratégique national, les priorités d'investissement régionales, les montants des orientations stratégiques régionales, des exemples de projets financés...



#03

QUELLES SONT LES ÉTAPES ESSENTIELLES D'UN PROJET FEAMPA ?

ÉTAPE 1

TROUVEZ LE BON FINANCEMENT FEAMPA

Rendez-vous sur le site :

www.europe-guadeloupe.fr

C'est le site officiel pour découvrir tous les dispositifs financés par le FEAMPA et les appels à projets en cours.

Je valide cette étape

ÉTAPE 2

VÉRIFIEZ L'ÉLIGIBILITÉ DE VOTRE PROJET

Avant de déposer votre demande, assurez-vous que votre projet remplit les conditions :

- Éligibilité du porteur de projet
- Éligibilité du projet
- Éligibilité temporelle
- Éligibilité géographique

Notices explicatives
Les critères d'éligibilité sont détaillés pour chaque dispositif FEAMPA et consultables sur le site internet dans le document de mise en œuvre (DOMO), rubrique : « Ressources utiles des pages de chaque dispositif ».

Je valide cette étape

Étape 3

COMMUNICATION ANIMATION CYBERBUS

- FLYER DATES ANIMATION
- SPOT RADIO
- ANNONCES PRESSE
- Diffusion Mailing
- Réseaux sociaux
- Site internet



Venez vous informer sur le
**FONDS EUROPÉEN POUR LES AFFAIRES MARITIMES,
LA PÊCHE ET L'AQUACULTURE**
en présence de l'animateur régional

05 MAI MAISON DE L'EMPLOI ET DE L'INSERTION SAINTE-ANNE
06 MAI ECOLE DE BANANIER CAPESTERRE-BELLE-EAU
07 MAI SIÈGE UMD LA DÉSIRADE
08 MAI COMITÉ DES PECHES POINTE-À-PITRE
12 MAI PORT PORT-LOUIS
13 MAI PORT DESHAIES
14 MAI COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MARIE-GALANTE
15 MAI COMITÉ DES PECHES POINTE-À-PITRE
19 MAI BASE NAUTIQUE SAINT-FRANÇOIS
20 MAI TERMINUS VIEUX-FORT
22 MAI COMITÉ DES PECHES POINTE-À-PITRE
23 MAI VILLAGE TERRE DE BLUES MARIE-GALANTE

26 MAI VIEUX BOURG MORNE-À-L'EAU
02 JUIN AJSF SAINT FÉLIX GOSIER
05 JUIN COMITÉ DES PECHES POINTE-À-PITRE
09 JUIN FRANCE SERVICE VIEUX-HABITANTS
11 JUIN SIÈGE UMD LA DÉSIRADE
17 JUIN RESTAURANT DU PORT M. JEAN DENIS ANSE-BERTRAND
18 JUIN COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MARIE-GALANTE
19 JUIN COMITÉ DES PECHES POINTE-À-PITRE
23 JUIN MAIRIE TERRE-DE-HAUT LES SAINTES
25 JUIN TERRE DE BAS LES SAINTES
26 JUIN COMITÉ DES PECHES POINTE-À-PITRE
30 JUIN VIEUX BOURG MORNE-À-L'EAU

INFOLINE 0690 72 52 60 - WWW.EUROPE-GUADELOUPE.FR

L'EUROPE S'ENGAGE EN
GUADELOUPE



f o YouTube in @europeguadeloupe

SUPPORTS DE COMMUNICATION



PRINT



Documents sur les programmes,
Roll up de présentation, Documents
bilan 14-20

VIDEO



Plus de 100 vidéos disponibles
sur les projets financés, les
webinaires, les évènements..

AUDIO



Spots radio: Campagne
publicitaire, actions liées aux
programmes.

TEMPS FORTS DE L'ANNEE

L'EUROPE S'ENGAGE EN
GUADELOUPE



ETOILES DE L'EUROPE

1 PROJET FEAMPA

LES ÉTOILES DE L'EUROPE GUADELOUPE

7 CATÉGORIES RÉCOMPENSÉES

(et un prix spécial du public)



RECHERCHE & INNOVATION



FORMATION & EMPLOI



COMPÉTITIVITÉ
DES ENTREPRISES



TRANSITION ÉNERGÉTIQUE
& ÉCOLOGIQUE



AGRICULTURE & PÊCHE



TERRITOIRES LEADER



COOPÉRATION INTERREG



PRIX SPÉCIAL DU PUBLIC



AGRICULTURE
& PÊCHE

VALORISER LES FILIÈRES LOCALES

Les initiatives soutiennent une agriculture durable, une pêche responsable et la valorisation des produits du territoire.

MODERNISATION DE L'USINE DE PRODUCTION

CARAÏBES FUMÉS

L'entreprise CARAÏBES FUMÉS est spécialisée dans la production de poissons fumés des Caraïbes. Elle est le leader en Guadeloupe de la transformation des produits de la pêche qu'elle commercialise sous la marque Cap Créole issus de la pêche locale des espèces telles que Marlin, Thon, Thazard, et Daurade.

La société a souhaité moderniser son activité en acquérant un certain nombre de machines nécessaires à son activité de transformation des produits de la mer mais aussi réaliser la rénovation de son laboratoire de transformation.

L'acquisition des équipements plus performants permet d'améliorer la conservation des produits afin de rester sur une gamme de produits de la mer de haute qualité, d'influer de manière significative sur l'économie locale pour mettre en œuvre une dynamique vertueuse, la création d'un emploi et le maintien de l'effectif.



85%

Coût total : 263 326 €
EUROPE : 223 827 €

L'EUROPE S'ENGAGE EN
GUADELOUPE



LE JOLI MOIS DE L'EUROPE

Exposition, Séminaires, Animations...

Mai
LE JOLI MOIS DE L'EUROPE
EN GUADELOUPE

LES TEMPS FORTS



CONCOURS PHOTO

Gagnez une nuit pour deux personnes dans l'hôtel Le Relais du Moulin**** !

À l'occasion du Joli Mois de l'Europe, partez à la découverte des espaces dédiés aux activités physiques et de loisirs soutenus par l'Union européenne en Guadeloupe : Parcours de santé, pistes, bases nautiques...

Ces lieux font partie de votre quotidien et ils ont été financés par l'Europe. À vous de les mettre en lumière !

Informations sur le compte Instagram @europeguadeloupe



CHASSE AUX ÉTOILES

À l'occasion du Joli Mois de l'Europe, partez à l'aventure en Guadeloupe !

Et si découvrir l'Europe près de chez vous, devenait un jeu grandeur nature ?

Nous vous proposons une chasse au trésor originale, immersive et accessible à tous, pour mettre en lumière trois projets financés par l'Union européenne sur le territoire. Avec des lots à gagner !



BUS DE L'EUROPE

Trois bus aux couleurs de l'Europe circulent tout au long du mois de mai sur les routes de la Guadeloupe.

Ils illustrent les domaines d'interventions de l'Union européenne sur le territoire : Recherche, Innovation, Compétitivité, Transition énergétique, agriculture, pêche, tourisme, formation, insertion...



EXPOSITIONS

Des expositions itinérantes sur l'Europe dans tout le territoire.

L'Union européenne: Pourquoi ? Comment ?
Cette exposition proposera une découverte de l'Union européenne à travers ses grands objectifs et principes de fonctionnement.

Unie dans la diversité, de 6 à 27 pays
Esquisse les portraits des États membres de l'Union européenne dans leurs caractéristiques historiques, géographiques et culturelles.

Les étoiles de l'Europe
Les étoiles de l'Europe en Guadeloupe présente 21 projets financés par les fonds européens.



L'EUROPE À L'ÉCOLE

Les écoles de Guadeloupe découvrent des projets financés par les fonds européens à travers des expositions au sein de leurs établissements ou par la visite de projets financés (Déchetterie de Trioncelle, Agropark...)



HAPPENING ARTISTIQUE

Le temps d'une performance, l'artiste graffeur *Al Pacman* investira la collectivité régionale pour créer une fresque originale, inspirée des valeurs européennes et des projets soutenus en Guadeloupe. Sous les yeux du public, l'œuvre prendra vie, trait après trait, dans une atmosphère immersive et vivante.



GASTRONOMIE EUROPÉENNE

L'Association des Belges de Guadeloupe et le brasseur *Zytha* vous invitent à déguster plusieurs grandes bières sélectionnées en Belgique et dans le Nord de la France. Ils vous feront découvrir des saveurs, l'histoire et les secrets de plusieurs grandes brasseries.



FESTIVAL DE CINÉMA

Découvrez au cinéma D'Arbaud les cinq films en compétition du Prix Lux 2026. Ce prix décerné chaque année par le Parlement européen célèbre le cinéma européen et vise à susciter le dialogue et à débattre avec le grand public européen sur des sujets sociétaux importants qui reflètent nos valeurs européennes communes, telles que la démocratie, l'état de droit, le pluralisme et la liberté d'expression.



SÉMINAIRES

Des porteurs de projets soutenus par l'Europe organisent des rencontres techniques pour présenter leurs projets : Former et accompagner vers les métiers porteurs en Guadeloupe, les transitions Agro-écologiques pour des Systèmes Alimentaires locaux et durables en Guadeloupe, Construire un projet de restauration écologique adéquat pour son territoire, les entreprises coopératives SCOP et SCIC...



MOBILITÉ EUROPÉENNE

Organisé par le CRIJ Guadeloupe pour informer, orienter et inspirer les jeunes autour des opportunités de mobilité en Europe et à l'international. Activités proposées : Expo interactive «Et si l'Europe était pour toi ?», Forum de présentation des dispositifs de mobilité, Conférences / Témoignages, Escape Game, Jeu concours.



ANIMATIONS SPORTIVES

Le temps du swimrun des Saintes et du relai interentreprises du 27 mai, découvrez tout au long des parcours des projets européens à Terre-de-Haut ou de Baie-Mahault à Saint-François en passant par Pointe-à-Pitre, Morne-à-l'Eau, Petit-Canal, Le Moule, Sainte-Anne.



01. Avancement du programme 2021-2027

02. Focus GALPA

03. Modifications de la stratégie FEAMPA

04. Point sur les actions d'animation

05. Point sur les actions de communication

06. Point d'information sur le 28-34

L'EUROPE S'ENGAGE EN
GUADELOUPE



1

**Présentation du cadre
2028-2034**



**REGION
GUADELOUPE**



Architecture du prochain cadre financier pluriannuel 2028 - 2034

- Le CFP 2028-2034 dispose d'un budget d'environ **2 000 milliards d'euros** sur sept ans, ce qui représente une augmentation importante au regard du CFP 2021-2027
- Par ailleurs, il prévoit une **refonte complète de l'architecture actuelle du CFP** avec un passage de 52 à 16 programmes, au sein de trois principaux piliers :

I	Un Fonds européen pour la cohésion économique, sociale et territoriale, la prospérité et la sécurité agricole, rurale, de la pêche et maritime regroupant 14 fonds existants dans des Plans de partenariats nationaux et régionaux	Gestion partagée
II	Un Fonds européen de compétitivité (Horizon Europe, FED, etc.) ;	Gestion directe et indirecte
III	Un pilier pour l'action extérieure de l'UE	



Au sein du pilier I Cohésion, une baisse de la dotation est à prévoir sur le volet cohésion régional

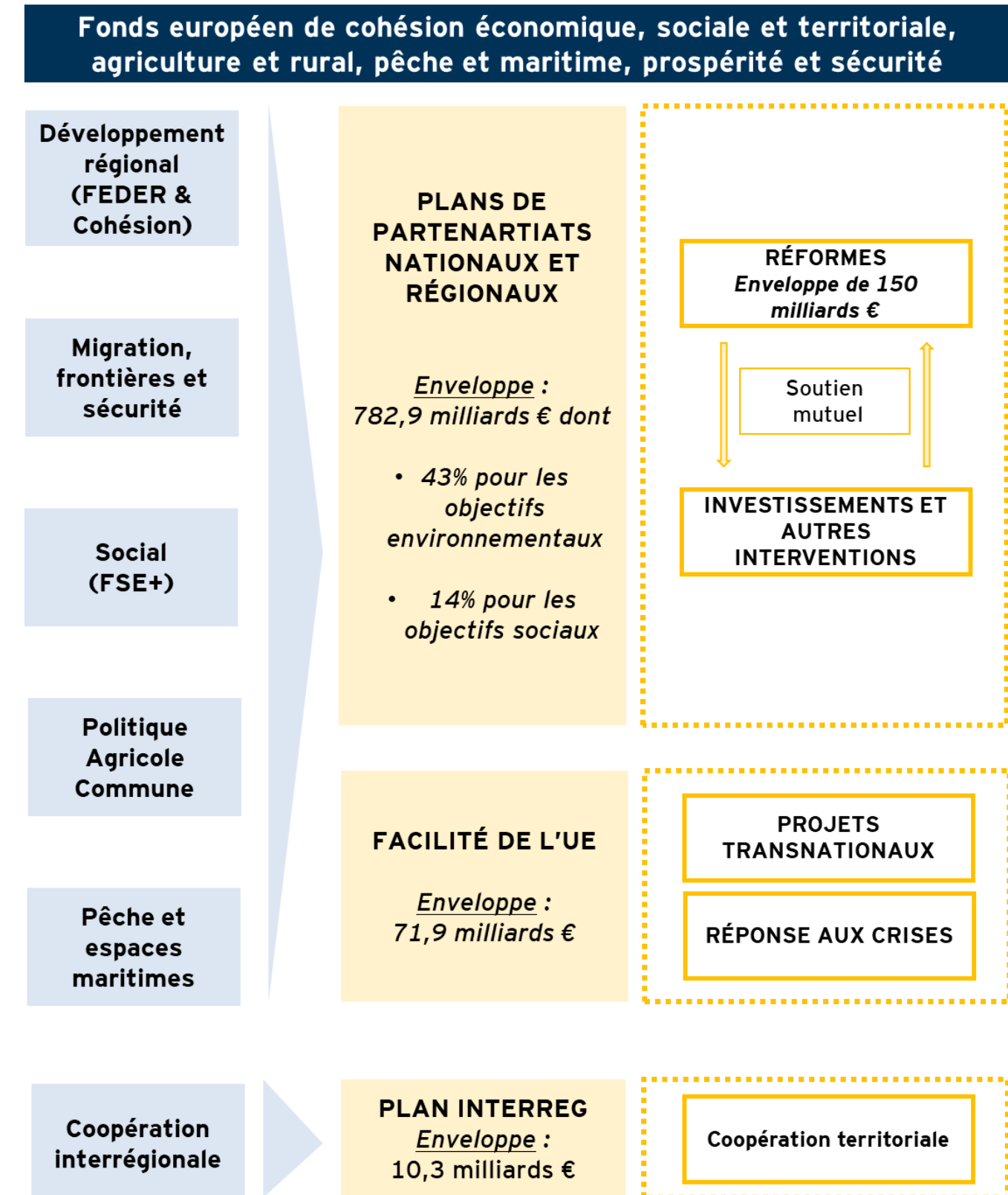
Deux études du Sénat et du Parlement européen estiment que la France, dont la dotation globale du PPNR est estimée à 90Mds, perdrait environ 15 à 22% des fonds sur le volet cohésion (FEDER FSE+) (de 19Mds à environ 16Mds)

Au sein du pilier II Compétitivité, le Fonds européen pour la compétitivité concentrera 450,5 Md€, 22,7 % du CFP :

- Le Fonds alloue 175 Md€ d'euros à Horizon Europe, 131 milliards d'euros à la résilience et à la sécurité, dont la défense et l'espace, 54,8 milliards d'euros au leadership numérique, et 67,4 milliards d'euros à la transition propre et à la décarbonation industrielle.

Assistance technique : 3% du budget du PPNR est dédié à l'assistance technique dans les propositions de règlement. La position française ne demande ni augmentation ni diminution du taux mais **la DGOM porte une demande de taux majoré pour les RUP dans le cadre des négociations.**

Le Pilier I repose en majorité sur la mise en œuvre de **Plans de partenariat nationaux et régionaux (PPNR)** élaborés par les États membres en partenariat étroit avec la Commission, les régions, les autorités locales et les parties prenantes concernées.



Un changement de paradigme : un remboursement des fonds européens par la Commission européenne reposant sur une obligation de résultats et non de moyens

Au niveau de l'Etat et du PPNR

- Les paiements de la Commission aux États membres seront subordonnés à **l'atteinte de cibles quantitatives et jalons qualitatifs prédéfinis (engagement ferme)**. Si l'ensemble des cibles incluses dans la tranche ne sont pas atteintes, le paiement ne peut se faire.
- Les États membres pourront décider à **quel moment et dans quelle demande de paiement** la réalisation d'une cible ou d'un jalon doit être incluse, mais seuls les objectifs atteints intégralement seront pris en compte
- Les demandes de paiement seront **soumises à la CE par l'Autorité de coordination (le SGAE)**, a minima une fois par an
- Enfin, chaque plan précisera la situation de départ, la cible et l'année d'atteinte, avec une possibilité d'ajustement lors de la révision à mi-parcours.
- La CE recouvrira les montants versés antérieurement pour les étapes intermédiaires d'une mesure si l'étape ou l'objectif final de la mesure en question n'est pas atteint.

**Secrétariat Général aux Affaires européennes (SGAE)
Autorité de coordination**

19 autorités de gestion régionales des chapitres régionaux du volet Cohésion du PPNR

Au niveau des porteurs de projet

La Commission incite fortement à **répercuter cette logique de performance sur le remboursement des porteurs de projet** :

- ce même **mode de paiement basé sur des jalons et cibles prédéfinis**,
- ou a minima une **approche simplifiée via les Options de Coûts Simplifiés (OCS) ou les financements non liés aux coûts (FNLC)**.

Cela implique des **changements majeurs dans le système de gestion et de contrôle des Autorités de gestion (AG)**.

Porteurs de projet

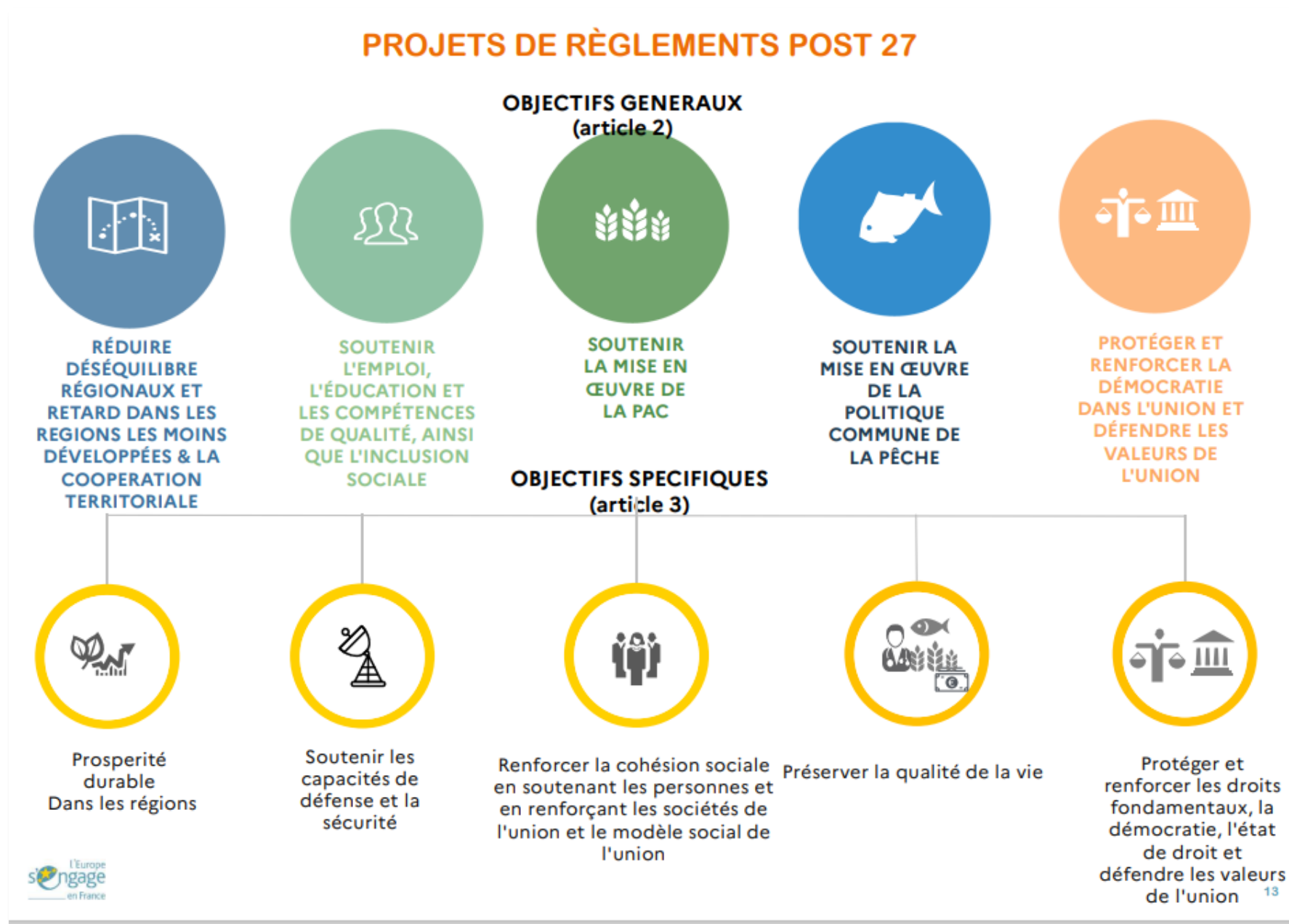
Point d'attention : la logique de performance accentue **l'importance d'identifier des projets viables** afin qu'ils soient en mesure de remplir les nouvelles exigences en termes de performance.



Application de la logique de performance dans la structuration du chapitre régional du programme national 2028-2034



- Les objectifs généraux et spécifiques soulignent l'importance de définir des **priorités claires pour la programmation 2028-2034.**



- Les objectifs généraux couvrent les grands champs d'intervention de l'Union européenne : réduction des déséquilibres territoriaux, soutien à l'emploi et à l'inclusion sociale, mise en œuvre de la PAC, politique commune de la pêche, ainsi que protection de la démocratie et des valeurs de l'Union.
- Les objectifs spécifiques traduisent ces priorités en axes d'intervention plus opérationnels, autour de la prospérité durable des régions, du soutien aux capacités de défense et de sécurité, du renforcement de la cohésion sociale, de la qualité de vie et de la protection de l'État de droit.
- Les articles 2 et 3 du projet de règlement mettent ainsi en évidence une logique de simplification et de regroupement des priorités européennes, avec des objectifs transversaux appelés à structurer les futurs financements post-2027



Application de la logique de performance dans la structuration du chapitre régional du programme national 28-34

1

Objectifs généraux et objectifs spécifique

- Le projet de règlement européen présente 5 **objectifs généraux** (article 2) et 5 **objectifs spécifiques** (article 3 du projet de règlement fonds de cohésion) ainsi que des domaines d'intervention et les indicateurs communs 28-34 (annexe I du projet de règlement performance)

2

Mesure

- Un **type d'action** correspond à une **mesure** dans la programmation 2028-2034.
- Une mesure correspond à une **réforme** (ex FRR Adoption de la loi Rénovation énergétique) ou un **investissement** (ex FRR/FEDER : mise à niveau numériques des entreprises)

3

Domaine d'intervention

- Une mesure se compose d'un ou de plusieurs **domaines d'intervention** (DI), comme en 21-27 qui peuvent être assimilées à des « sous-mesures ».
- Sur 28-34, les domaines d'intervention prennent une place centrale dans la structuration du programme car ils sont **rattachés à des indicateurs de réalisation dont l'atteinte conditionnent les paiements**.

4

Indicateurs de réalisation intermédiaires et finaux

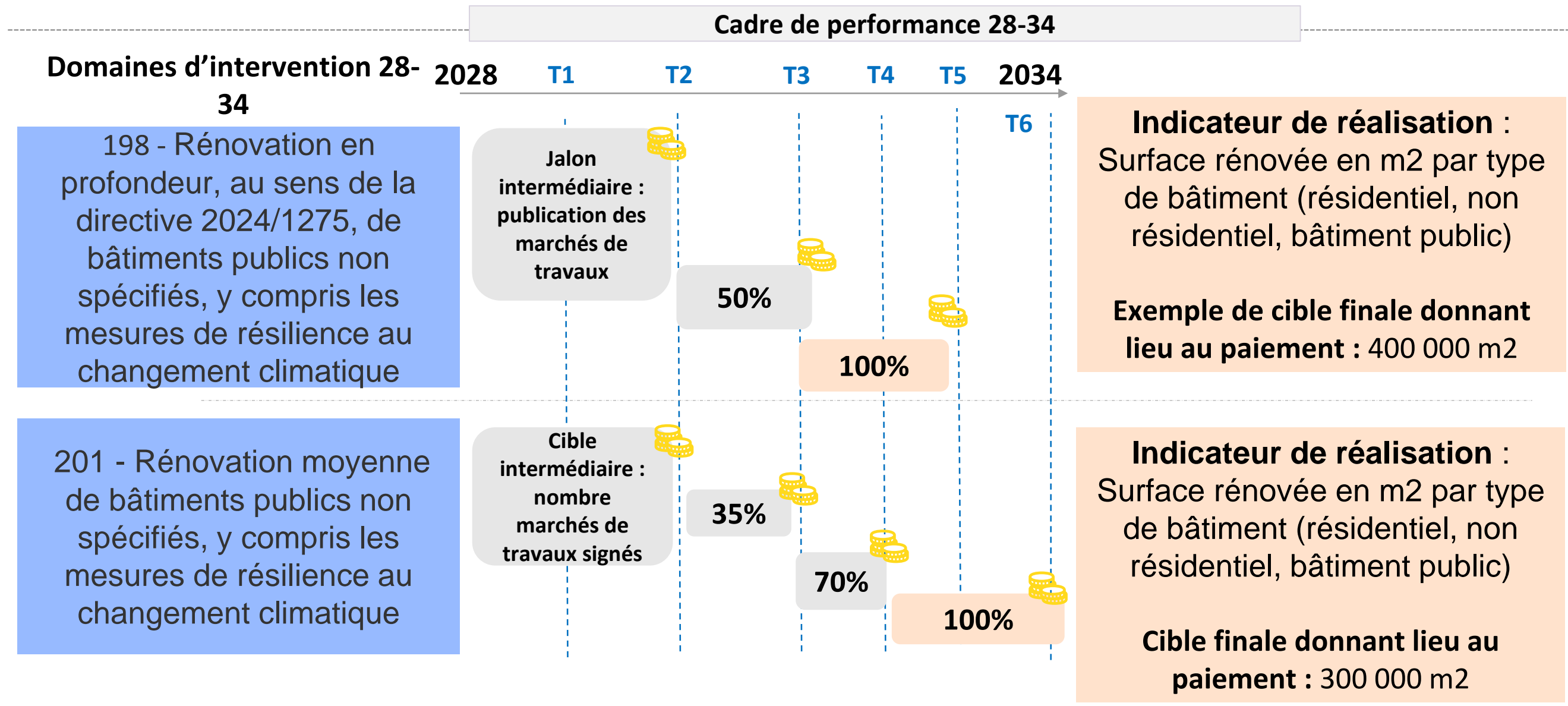
- Un domaine d'intervention est associé à un **unique indicateur de réalisation final et des objectifs intermédiaires**
- Un indicateur de réalisation peut être un **jalon (indicateur qualitatif)** ou une **cible (quantitatif)**.
- Les cibles et jalons correspondent à des étapes (intermédiaires ou finales) dans la progression vers la valeur finale de l'indicateur de réalisation.
- Le **paiement est échelonné en fonction de la progression dans l'atteinte des cibles ou des jalons** (étapes intermédiaires à déterminer).
- **Point d'attention** : la CE recouvrira les montants versés antérieurement pour les étapes intermédiaires d'une mesure si l'étape ou l'objectif final de la mesure en question n'est pas atteint.



Application de la logique de performance dans la structuration du chapitre régional du programme national 28-34



Programme CRG 21-27
 Priorité 2 FEDER - Transition énergétique et environnement
 Action 2.2.1.1 - Rénovation ou mesures d'efficacité énergétique dans les infrastructures publiques - Construction neuves



Coût total prédéfini associé à l'atteinte des objectifs intermédiaires et cibles, i.e. « **costing** »

Objectifs et paiements par tranche contractualisés avec la CE

Le suivi et pilotage de la logique de performance

Enjeux et retour d'expérience

■ L'enjeu de la donnée au cœur de la logique de performance

La logique de la performance met au cœur de son système de gestion et de contrôle la question de la donnée (au sens d'information fiable, tracée et justifiée) associée notamment :

- A la **définition et au suivi de la réalisation des cibles et jalons** aux échéances prévues
- À la **traçabilité des pièces justificatives** attestant de l'atteinte des cibles et des **informations relatives aux bénéficiaires finaux** des subventions
- A la **gestion par les risques et aux vérifications associées** (contrôles et audits)

Point d'attention : les tenants et aboutissants d'un SI national permettant la collecte et le pilotage des indicateurs du PNR ne sont pas connus à date.

■ Retour d'expérience FRR



Systeme de contrôle interne efficace et adapté

- Capacités humaines suffisantes
- Identification claire des acteurs et responsabilités (supervision, pilotage)
- Approche par les risques outillée (gestion intégrée)
- Outils de gestion formalisés (DSGC, guides, procédures)
- Système d'information garantissant la traçabilité des données déclarées



Collecte, contrôle et pilotage des données

- Dispositifs disposant des moyens nécessaires et permettant d'attester l'atteinte des jalons/cibles
- Informations transmises complètes, exactes et fiables
- Piste d'audit démontrant la réalisation



Référentiel d'indicateurs partagé

- Définitions claires et précises et partagées entre tous les acteurs des cibles et jalons, des modalités de calcul et documents justificatifs associés
- Suivi continu de l'avancement



Systemes d'information robustes

- Sécurité, traçabilité, collecte et archivage conformes aux exigences communautaires
- Gouvernance de la chaîne des intervenants dans le dispositif de conservation et de vérification des données et pièces justificatives
- Fiabilité des données relatives aux bénéficiaires



La gestion et le contrôle des opérations la logique de performance

Analyse comparative et retour d'expérience



- Des modalités de contrôles différentes, simplifiées mais pas strictement allégées

	Cadre 2021-2027	Cadre 2028-2034 (projet)
Contrôles et justifications associées au remboursement des AG	<ul style="list-style-type: none"> • Contrôles d'éligibilité, certification comptable des dépenses réalisées et envoi des appels de fonds à la CE par l'AG. 	<ul style="list-style-type: none"> • Contrôles portés sur la justification des réalisations et sur la qualité du système de gestion et de contrôle interne. • Priorité au pilotage de la performance (suivi des réalisations et indicateurs)
Remboursement des porteurs et justificatifs associés	<ul style="list-style-type: none"> • Remboursement au réel, au regard de justificatifs comptables principales • Mise en place d'OCS sur un nombre limité de mesures et sur une partie seulement des dépenses • Nécessité de fournir toute la piste d'audit y compris les factures, preuves de paiement et pièces de marchés publics le cas échéant. 	<p>Plusieurs possibilités de remboursement des porteurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Au réel sur la base des justificatifs de dépenses ; • Via des OCS ; • Via des FNLC (fortement encouragé par la CE). Dans ce cas, les seules preuves d'atteinte des indicateurs seront à fournir. Les marchés publics et aides d'Etat peuvent être audités <p>Point d'attention : selon la modalité, les impacts en termes d'audit ne sont pas les mêmes</p>
Risque financier principal	<ul style="list-style-type: none"> • Risque de corrections financières en cas de dépenses inéligibles identifiées 	<ul style="list-style-type: none"> • En cas de non atteinte des cibles suspension des paiements jusqu'à atteinte des cibles





La gestion et le contrôle des opérations la logique de performance

Analyse comparative et retour d'expérience

■ Retour d'expérience FRR

Dans le cadre d'un dispositif de gestion et de contrôle interne efficace et proportionné (cf. supra), le retour d'expérience d'audit de la FFRR, nous permet de souligner les points d'attention suivants :



Protection des intérêts financiers de l'Union (PIFU)

- Évaluation **ciblée** des risques de fraude
- Procédures anti-fraude, corruption, conflits d'intérêts à chaque étape : **prévention, détection, correction**

✓ Procédures de vérification et contrôle

- Contrôles effectifs et proportionnés
- Documentation et traçabilité des contrôles



Suivi de la déclaration de gestion et audits annuels

- Procédures appropriées pour suivre et établir la déclaration de gestion (AC) et AG déléguées
- **Préparation continue en vue des audits** et atteinte des cibles aux échéances prévues



Double financement, commande publique et aides d'État

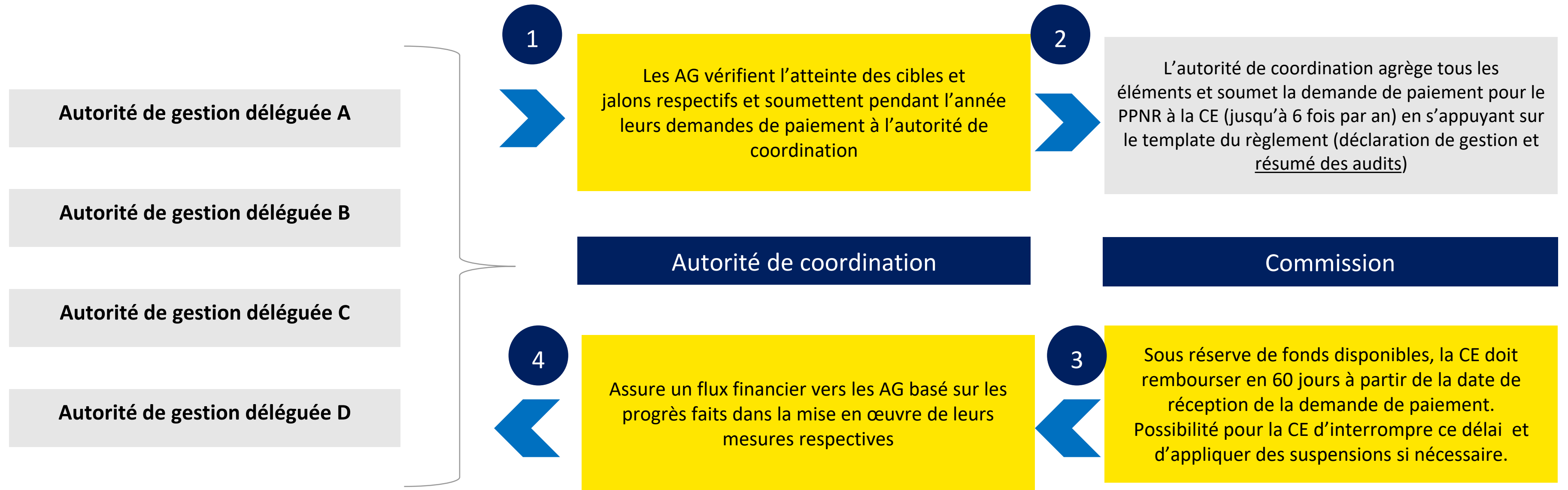
- Procédures et d'outils efficaces (prévention et détection, correction du risque de double financement)
- Connaissance du cadre applicable
- Vérification du respect des règles





Focus sur les circuits financiers (schéma issu des réflexions de l'ANCT sur le post 27 au regard de l'expérience FRR)

■ Focus sur les circuits financiers (schéma issu des réflexions de l'ANCT sur le post 27 au regard de l'expérience FRR)



Assistance technique : 3% du budget du PPNR est dédié à l'assistance technique dans les propositions de règlement.

La position française ne demande ni augmentation ni diminution du taux mais la DGOM porte une demande de taux majoré pour les RUP dans le cadre des négociations.

Préfinancements : Versement d'un préfinancement unique en début de période, après adoption du PPNR et signature de l'accord avec la Commission. Objectif : permettre le démarrage rapide des actions (réformes, investissements), réduire la dépendance aux trésoreries nationales/régionales au démarrage.

La proposition ne fixe pas un taux chiffré définitif, mais plusieurs documents (Commission, Sénat, PE) convergent vers environ 10 % maximum de l'enveloppe PPNR nationale, niveau comparable au préfinancement FRR (13 %). Ce taux serait plafonné et non reconductible.



Synthèse des principaux impacts sur le SGC de la logique de performance

- ▶ Les évolutions post-27 convergent vers un modèle centré sur des exigences harmonisées, une donnée de performance robuste et un contrôle interne renforcé.

Définition : Le système de contrôle interne désigne l'ensemble des procédures, règles et pratiques qui structurent le fonctionnement de l'AG, dans le but de mieux **maîtriser ses risques opérationnels, assurer le bon fonctionnement de ses processus et renforcer la fiabilité, la transparence et l'efficacité de son système de gestion.**

Définition : Le système de pilotage des données désigne l'ensemble des dispositifs, règles et outils permettant **d'organiser la collecte, la fiabilisation, la consolidation et l'exploitation des données de performance.**

Définition : Le système de lutte antifraude désigne l'ensemble des dispositifs, procédures et outils visant à **prévenir, détecter, signaler et traiter les situations de fraude, de corruption & de conflits d'intérêts** dans la mise en œuvre des programmes.

▶ 1. Contrôle interne

- ▶ Fonds unique piloté par l'État avec un socle commun d'exigences clés
- ▶ Création de nouvelles exigences clés (
- ▶ Contrôles davantage fondés sur les risques et sécurisation renforcée des indus

▶ 2. Pilotage par la donnée

- ▶ Pilotage centré sur des indicateurs de performance plutôt que sur les comptes annuels (remontée des indicateurs par la fonction comptable afin de déclencher les paiements)
- ▶ Données fiables, traçables et justifiées sur toute la chaîne de production
- ▶ Référentiel partagé, SI robustes, archivage et piste d'audit numérique sécurisés couvrant une dimension interfonds

▶ 3. Lutte anti-fraude

- ▶ Placement de l'exigence clé liée à la lutte antifraude, corruption et irrégularités en deuxième position du référentiel notamment le signalement et le suivi et le traitement des irrégularités
- ▶ Mention explicite du signalement et suivi des irrégularités dans une exigence clé





Focus : évolution du cadre européen pour les RUP

Le projet de règlement introduit un titre VI consacré aux « Régions ultrapériphériques » (articles 46 à 48).

- **Article 46** : Obligation pour les États membres d'intégrer dans leur plan des mesures visant à **compenser les contraintes structurelles des RUP**, sans rendre obligatoire leur regroupement dans un chapitre spécifique
- Ces dispositions listent les **domaines d'interventions spécifiques** : compensation des surcoûts d'approvisionnement, soutien aux productions locales agricoles et halieutiques, renforcement de conditions de concurrence équitables, appui aux transitions énergétique et numérique, ainsi qu'au développement de l'emploi, des compétences et de la résilience territoriale.
- **Objectif** : développement à long terme des filières locales tout en atténuant les handicaps liés à l'éloignement et à l'insularité.

Le projet de règlement élargit la catégorie générale des régions « moins développées » de l'Union.

- Sur 2021-2027, seules les **RUP françaises** relevaient de cette catégorie.
- Pour 2028-2034, **trois régions hexagonales supplémentaires (Picardie, Limousin, Lorraine)**
- **Concurrence accrue pour l'enveloppe minimale** allouée à la France pour la catégorie des régions moins développées (3,7 milliards d'euros)

Le projet de règlement prévoit l'abandon de la concentration thématique et la disparition des allocations spécifiques aux RUP

- **Abandon de la concentration thématique** : grande liberté aux AG des RUP dans la définition de leurs projets et objectifs prioritaires au regard de leurs besoins particuliers
- **Disparition des allocations spécifiques dédiées aux RUP (POSEI, allocation spécifique RUP-FEDER et plan de compensation des surcoûts FEAMPA)** qui sont intégrés aux PPNR

Focus sur le programme d'options spécifiques à l'éloignement et à l'insularité (POSEI)

- **Risque de dilution du programme POSEI qui n'est plus mentionné comme un instrument autonome doté d'une enveloppe dédiée** mais possibilité d'intégration aux PPNR

2

**Présentation de la
transposabilité et de pistes
d'orientations stratégiques**



**REGION
GUADELOUPE**



Synthèse de l'analyse de transposabilité du FEAMPA



Thématiques globalement facilement transposables

- Sont considérées comme facilement transposables les thématiques ayant **une majorité de types d'actions pouvant être rattachées et couvertes par des domaines d'interventions 28-34** et contenant **des indicateurs de réalisation proches de ceux de 21-27 ou facilement mesurables/ justifiables.**

Thématique	Points d'attention / commentaires
Développement durable de la pêche et conservation des ressources (OS 1.1 ; 1.6)	<ul style="list-style-type: none"> • Sur l'OS 1.1., pas de points d'attention particuliers, <u>celui-ci serait transposable en un DI</u> : 51 - Soutien à la création et au maintien de secteurs attractifs dans les domaines de la pêche, de l'aquaculture et de la transformation. • L'OS 1.6. présente un périmètre nettement plus large que celui couvert par le DI 28-34 correspondant. Cela implique que <u>plusieurs DI 28-34 seront nécessaires pour couvrir son périmètre</u> : DI 44 - Collecte de données et soutien à l'observation, à l'analyse et à la connaissance du milieu marin ; 50 - Soutien à l'adaptation et à la résilience au changement climatique dans les secteurs de la pêche, de l'aquaculture et de l'économie bleu et 54 - Soutien aux pratiques durables en matière de pêche et d'aquaculture.
Contribuer à la sécurité alimentaire grâce à une aquaculture et des marchés compétitifs et durables (OS 2.1 ; 2.2)	<ul style="list-style-type: none"> • Sur les OS 2.1. et OS 2.2., <u>pas de points d'attention particuliers, ceux-ci seraient transposables en plusieurs DI</u> : DI 51 - Soutien à la création et au maintien de secteurs attractifs dans les domaines de la pêche, de l'aquaculture et de la transformation et 57 – Promotion et commercialisation des produits de l'aquaculture et de la pêche durables, y compris les mesures concernant l'utilisation circulaire ainsi que la stabilité et la transparence des marchés.
Permettre la croissance d'une économie bleue durable et favoriser la prospérité des communautés côtières (OS 3.1)	<ul style="list-style-type: none"> • L'indicateur de réalisation 28-34 (nombre d'accords de financement) diffère de celui mobilisé en 21-27 et de celui mobilisé sur le reste du FEAMPA (indicateur unique dédié à la pêche 'nombre d'opérations soutenues'). Cela implique de bien <u>anticiper les évolutions induites en termes de collecte et de suivi de données.</u>
Compensation des surcoûts (OS 1.5)	<ul style="list-style-type: none"> • L'OS 1.5. est transposable sur 28-34 au sein d'un unique DI 73 – Actions spécifiques visant à compenser les surcoûts liés à la taille du marché. Cela implique qu'<u>un arbitrage entre l'ensemble des dispositifs de compensation des surcoûts RUP sera à opérer quant aux dispositifs à maintenir et aux enveloppes financières à leur allouer sur 28-34.</u>

N.B : Cette analyse de transposabilité est théorique, elle se base sur des projets de règlement et ne constitue en rien une conclusion sur ce qui sera retenu dans le cadre du PPNR et du chapitre régional. Dans certains cas, l'absence ou la faible programmation ne permettent pas de prendre en compte la mise en œuvre opérationnelle dans l'analyse. Elle sera affinée lors des ateliers de travail avec les services concernés.



Analyse AFOM de la transposabilité du FEAMPA

FORCES

- ✓ Le FEAMPA répond à des **enjeux territoriaux structurants pour la Guadeloupe**, la pêche constituant une activité économique et sociale majeure, en particulier dans les zones littorales rurales. Il s'inscrit dans des objectifs stratégiques cohérents avec les transitions environnementales et économiques pour la Région, notamment en matière de durabilité des ressources et de résilience des filières.
- ✓ Il **couvre l'ensemble de la chaîne de valeur des filières halieutiques**, de la production à la transformation et à la commercialisation, ainsi que la préservation des écosystèmes marins.
- ✓ Les types d'actions financées permettent de soutenir **des investissements structurants pour le territoire**, tels que les infrastructures portuaires comme le Port de Port-Louis ou les unités de transformation.
- ✓ La **compensation des surcoûts** apparaît comme le dispositif clé du fonds en Guadeloupe. Il est connu des acteurs et déjà bien mobilisé et constitue un levier clé de soutien à la compétitivité du secteur. La continuité du dispositif sur 28-34 est assurée par le DI 73 - Actions spécifiques visant à compenser les surcoûts liés à la taille du marché.

OPPORTUNITES

- ✓ **Recentrer les actions sur les dispositifs les plus opérationnels et dotés d'un vivier réel de projets** et sécuriser la compensation des surcoûts.
- ✓ **L'émergence de segments nouveaux sur le territoire**, tels que l'algoculture ouvre **des perspectives de diversification économique**.
- ✓ Le nouveau cadre post-27 prévoit également de **nouvelles opportunités de soutien pour le territoire guadeloupéen, notamment** :
 - ✓ Connaissance, data et pilotage des ressources marines
 - ✓ Développement des communautés côtières, diversification de l'économie bleue, attractivité du secteur
 - ✓ Adaptation au changement climatique, protection des écosystèmes, pratiques durables, indemnisation
 - ✓ Gouvernance des océans et politique maritime intégrée

FAIBLESSES

- ✓ La programmation se caractérise par une **faible mobilisation des dispositifs hors de la compensation des surcoûts**, avec une absence ou un nombre très limité de projets financés sur certains objectifs, notamment la protection de la biodiversité, l'économie bleue et l'aquaculture.
- ✓ La **filière pêche et aquaculture demeure peu structurée et faiblement organisée**, limitant la capacité à faire émerger, porter et sécuriser des projets.
- ✓ Le tissu d'acteurs est constitué majoritairement de **petits opérateurs** disposant de capacités financières et administratives limitées.
- ✓ Les dispositifs souffrent d'une **appropriation encore insuffisante** par les porteurs de projets, en raison de la complexité des fonds européens.
- ✓ La mise en œuvre opérationnelle est pénalisée par **des délais d'instruction longs et un suivi des indicateurs hétérogène**, fragilisant le pilotage de la performance.
- ✓ **Certaines filières restent peu développées ou encore marginales**, en particulier l'aquaculture, limitant mécaniquement le vivier de projets.

MENACES

- ✓ Le programme est exposé à un **risque de sous-consommation des crédits**, du fait du faible nombre de projets et des difficultés de mobilisation des porteurs.
- ✓ La continuité post-2027 est rendue plus complexe pour plusieurs dispositifs, en particulier celui lié à la **compensation de surcoûts car il n'y a plus d'enveloppe sanctuarisée (juste un DI comme un autre)**.
- ✓ Des **exigences de performance 28-34** qui pourront renforcer l'exclusion d'un certain nombre de porteurs aux **capacités financières limitées**.
- ✓ Les filières sont confrontées à des **pressions environnementales fortes et durables** (sargasses, pollution, espèces invasives, aléas climatiques), affectant leur développement. Le secteur de la pêche connaît une **dynamique de déclin structurel**, marquée par la diminution de la flotte et le vieillissement des actifs.

3

**Rétroplanning prévisionnel et
travaux en cours**



**REGION
GUADELOUPE**





Etat des lieux des discussions européennes et prochaines étapes (1/2)

■ Situation calendaire

- 1. Phase préparatoire - Commission européenne / Conseil européen (automne 2024 - printemps 2025) :** Les travaux préparatoires du CFP ont commencé plusieurs mois avant la publication de la proposition. Le commissaire européen au budget, Piotr Serafin, et la direction générale du budget de la Commission ont piloté ces travaux, en coordination avec le cabinet de la présidente Ursula von der Leyen.
- 2. Proposition législative - Commission européenne (Juillet 2025) :** La Commission a présenté sa proposition de CFP le 16 juillet, après validation par le collège des commissaires. Le paquet budgétaire se compose de plusieurs éléments.
- 3. Proposition complémentaire - Commission européenne (Septembre 2025) :** Après la présentation, en juillet 2025, de sa proposition de cadre financier pluriannuel 2028 2034, la Commission européenne a adopté, le 3 septembre 2025, un paquet législatif complémentaire comprenant plusieurs propositions sectorielles visant à compléter le cadre juridique du futur CFP.
- 4. Discussions au sommet de l'UE (décembre 2025) :** Les dirigeants européens ont échangé du CFP lors du sommet d'hiver traditionnel à Bruxelles, les 18 et 19 décembre.

En cours et à venir

- 5. Reprise des travaux techniques au Conseil de l'UE (à partir de 2026) :** À l'issue du sommet d'hiver, les diplomates des 27 États membres ont repris les travaux sur la base des orientations politiques données par les chefs d'État ou de gouvernement, avec une implication du Comité des représentants permanents.
- 6. Contrôle parlementaire (2025 - fin 2027) :** En parallèle des travaux menés au Conseil, les députés européens ont également entamé leurs travaux sur la proposition de CFP après sa présentation par la Commission le 16 juillet. Le Parlement européen a adopté, le 7 mai 2025, une première résolution définissant ses priorités et lignes rouges pour le CFP post 2027. Par la suite, un rapport intermédiaire plus détaillé sur la proposition de CFP 2028 2034 a été élaboré par la commission des budgets à l'automne 2025, avec la contribution des commissions parlementaires concernées, et présenté en commission le 11 décembre 2025.
- 7. Sommet européen décisif (date inconnue) :** La décision de convoquer ce sommet relève de la responsabilité d'António Costa. Plusieurs sommets pourront être nécessaires, parfois espacés dans le temps.
- 8. Publication prévisionnelle des règlements cadre relatifs au post 27 par la Commission :** juin 2027
- 9. Approbation du Parlement européen (fin 2027) :** En 2020, les députés sont parvenus à obtenir 16 milliards d'euros supplémentaires (sur un total de 1 800 milliards d'euros). En 2013, ils n'avaient obtenu aucun gain.
- 10. Vote final (automne 2027 au plus tard) :** Une fois que le Conseil de l'UE et le Parlement européen sont parvenus à un accord, la procédure formelle d'adoption peut commencer. Pour être adopté, le règlement général sur le CFP doit être approuvé à la majorité des députés européens (361 voix requises) et à l'unanimité au Conseil.

Ces programmes peuvent ensuite être adoptés afin d'entrer en vigueur le 1er janvier 2028.



Etat des lieux des discussions européennes et prochaines étapes (2/2)

■ Focus – La répartition des allocations par Etat membre

- Selon une note interne de la direction générale des affaires budgétaires du Parlement européen, les États membres de l'Union européenne enregistreraient, en moyenne, une diminution de 8 % des financements, les montants passant de 759 milliards d'euros à 698 milliards d'euros en prix constants.
- Plusieurs États membres connaîtraient une **réduction de leurs allocations**, en particulier la Slovaquie et l'Irlande (13 %), suivies du Portugal, de l'Italie, de l'Espagne, de la Tchéquie et **de la France (12 %)**, ou encore de l'Allemagne (11 %). À l'inverse, une augmentation des allocations serait observée pour six États membres, à savoir le Luxembourg (+27 %), Chypre (+21 %), l'Estonie et Malte (+3 % chacune), la Suède (+2 %) et la Lettonie (+1 %).

■ Focus - Le rapport intermédiaire du Parlement européen (28 avril 2026)

- Le Parlement européen a adopté sa position quant à la proposition de CFP formulée par la Commission européenne, en séance plénière à Strasbourg le 28 avril 2026. Cette position, et le rapport intermédiaire attaché, constitue la base de négociation de l'institution en vue des discussions interinstitutionnelles.
- Le Parlement juge la proposition de la Commission insuffisamment ambitieuse et plaide pour un CFP établi à 1,27 % du RNB de l'UE, hors remboursement de Next Generation EU. En séance plénière à Strasbourg, il a adopté, à une large majorité, une position visant à porter le budget de l'Union à plus de 2 000 milliards d'euros, soit **une hausse d'environ 10 % par rapport à la proposition de la Commission**, incluant 200 milliards d'euros supplémentaires prioritairement orientés vers l'agriculture, la cohésion et la compétitivité.
- S'agissant du **pilier I**, le Parlement exprime une **vive inquiétude face à la baisse des dotations**. Il critique **fortement l'approche des PPNR**, estimant qu'elle **fragilise la prévisibilité des financements, la gouvernance multiniveau et la dimension européenne des politiques communes**. Il appelle au maintien de **politiques distinctes et dotées de budgets sanctuarisés**, en particulier pour la PAC et la politique de cohésion, considérées comme essentielles à la sécurité alimentaire, à la convergence territoriale et à la cohésion économique et sociale.
- À l'inverse, le Parlement salue le renforcement du pilier II, soutenant l'augmentation substantielle des moyens consacrés à la recherche, à l'innovation, à l'autonomie stratégique et aux transitions verte et numérique. Le Parlement rappelle que la consolidation des programmes ne doit ni réduire la lisibilité des priorités politiques ni affaiblir le contrôle parlementaire.





Volet cohésion du PPNR (FEDER-FSE+)

Juin 2026

Attribution du marché ANCT d'appui à l'élaboration du volet cohésion (*détail des lots ci-dessous*)

- **LOT 1 – Diagnostics & Synthèse nationale** : appui méthodologique aux AGR, panorama national, appui à la construction des stratégies des chapitres régionaux & priorités d'intervention
- **LOT 2 - Appui méthodologique à l'élaboration des chapitres régionaux et des mesures** : fiches mesures nationales, 1^{er} référentiel des indicateurs i des indicateurs, kit méthodologique d'application de la logique de performance

PPNR (FEDER-FSE+, FEADER, FEAGA, FEAMPA, INTERREG)

Septembre – Décembre 2026

- **Etablissement des diagnostics stratégiques territoriaux** et contribution aux travaux sur l'établissement des fiches mesures et des indicateurs

1^{er} trimestre 2027

- **Remise des « V0 » des chapitres régionaux**

Juin 2027

- **Dépôt de la V1 du PPNR français à la Commission**



Au regard des délais contraints et du mécanisme de performance, il est nécessaire de définir dès à présent des objectifs à atteindre liés à des priorités stratégiques claires pour les six prochaines années.



Les travaux de la mission d'appui et les prochaines étapes

PHASE 1 - Cadrage méthodologique et revue documentaire

PHASE 2 – Pré-diagnostic territorial par sous-thématique, analyse des modalités de transposition thématique 28-34, analyses AFOM et établissement des premières recommandations opérationnelles (première feuille de route)

PHASE 3 – Approfondissement et établissement du rapport final incluant un rétroplanning stratégique

14 – 24 avril (sauf INTERREG)

27 avril au 28 mai (sauf INTERREG)

1^{er} juin – 6 juillet

- Réunion de lancement : 14 avril
- Revue documentaire et établissement des modèles et exemples d'analyse sur le pré-diagnostic (sources disponibles) et la transposition thématique 2028-2034 (1ère analyse de l'ensemble des dispositifs)
 - FEDER, FSE+, FEADER, FEAMPA : 13/04-22/04
 - INTERREG : 26/05-29/05
- 20/04-24/04: Etablissement de la **note de cadrage sur les aspects méthodologiques**, calendaires, modèles etc.

- Actualisation des pré-diagnostic territoriaux sur la base des données disponibles. Renseignement du référentiel d'analyse transposition 28-34 des dispositifs
 - FEDER, FSE+, FEADER, FEAMPA : 27/04-22/05
 - Interreg : 01/06-05/06
- Entretien DGS et DGA : 12 mai
- Entretien élu : 21 mai
- Réunion de présentation aux instructeurs et aux directions opérationnelles : 26 mai
- COPIL intermédiaire de préparation du comité de suivi : semaine du 25 mai

- Analyse approfondie des dispositifs priorités (costing) et préparation de la phase terrain : 01/06-12/06
- Sur place : Ateliers de travail thématiques avec les services instructeurs et les directions opérationnelles : 09/06-12/06
- Réunion avec des acteurs externes (sensibilisation et recueil des besoins)
- Établissement du livrable final : 15/06-29/06
- Copil de restitution : 06/07

- ✓ Relevé de décision par mail après chaque point hebdomadaire
- ✓ Note de cadrage intégrant les modèles d'analyse validés et le calendrier détaillé

- ✓ Guide d'entretien et compte rendus synthétiques
- ✓ Livrable intermédiaire synthétique format ppt
- ✓ Référentiel d'analyse thématique des dispositifs, de l'analyse AFOM, pistes de recommandations

- ✓ Référentiels d'analyse approfondis pour les dispositifs prioritaires
- ✓ Supports des ateliers de travail thématiques et des réunions avec les acteurs externes
- ✓ Livrable final et présentation ppt

Merci pour votre écoute

05.

L'EUROPE S'ENGAGE EN
GUADELOUPE

